

Hérouville Saint Clair, le 3 mars 2020

L'Inspecteur d'académie,
Directeur académique des services de l'éducation
nationale du Calvados

à

Madame Monique LESNE
Présidente de l'UNCMT
Centre UNCMT "Les Quiéri-Quiérettes"

UNCMT
4 avenue du Parc Saint André
14200 HEROUVILLE



Division de l'organisation
Scolaire et de la scolarité
DOSS 2

Réf. :MCGF/IM/2020-0160
Dossier suivi par
Isabelle MARTIN
Téléphone
02 31 45 96 15
Télécopie
02 31 45 96 70

Mél.
dsden14-doss24@ac-caen.fr

2, place de l'Europe B.P.90036
14208 Hérouville Saint Clair
Cedex

Madame la Présidente,

Pour faire suite à la réception du dossier que vous m'avez fait parvenir, j'ai l'honneur de vous informer que je procède au renouvellement de l'inscription au répertoire départemental des structures d'accueil, sous le numéro 9, du centre d'hébergement « Centre UNCMT "Les Quiéri-Quiérettes" » à GRANDCAMP-MAISY, jusqu'au 6 mars 2023.

La capacité du centre d'hébergement est de 130 couchages. Je vous rappelle que seuls des enfants âgés d'au moins six ans peuvent être accueillis dans vos locaux.

Pour le cas où des travaux seraient réalisés avant l'échéance du 6 mars 2023, une nouvelle demande d'inscription devrait être effectuée auprès de mes services.

Par ailleurs, l'avis favorable de la commission de sécurité concernant le centre est valable jusqu'au 18 décembre 2022. **Je vous demande de bien vouloir me faire parvenir le nouvel avis** dès qu'il sera en votre possession.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de ma considération distinguée.



Mathias BOUVIER